



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 avril 2026

BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport expose les détails de la proposition de budget primitif 2026 présentés dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire soumis à l'assemblée le 7 avril 2026.

Le budget 2026 doit, comme les précédents, intégrer au fur et à mesure des paramètres financiers auxquels la Ville fait face depuis 2015 :

- La disparition de la D.G.F¹ depuis 2024 actant la fin de soutien financier de l'Etat. Pour rappel, cette dotation représentait 13.8M€ en 2012 ;
- Une forte maîtrise de la masse salariale qui apparaîtra en légère baisse en 2026 par rapport à 2025 malgré l'impact du Glissement Vieillesse et Technicité et l'augmentation des cotisations retraites à la CNRACL conformément à la trajectoire fixée nationalement dans les lois de finances 2025 et 2026. Ces augmentations sont compensées par un travail fin fait sur les postes budgétés à hauteur des besoins et capacités de recrutement de la Ville.

Le budget qui vous est proposé pour 2026 présente également une poursuite des investissements en réduisant l'endettement par la recherche de financements externes et l'optimisation des projets et des politiques publiques.

Ce rapport présente, d'une part, le contexte économique auquel est confrontée la préparation budgétaire et, d'autre part, les grandes lignes des projets retenus ou leur continuité pour cette année 2026.

¹ Dotation Globale de Fonctionnement

I. Les grands équilibres du budget 2026

En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

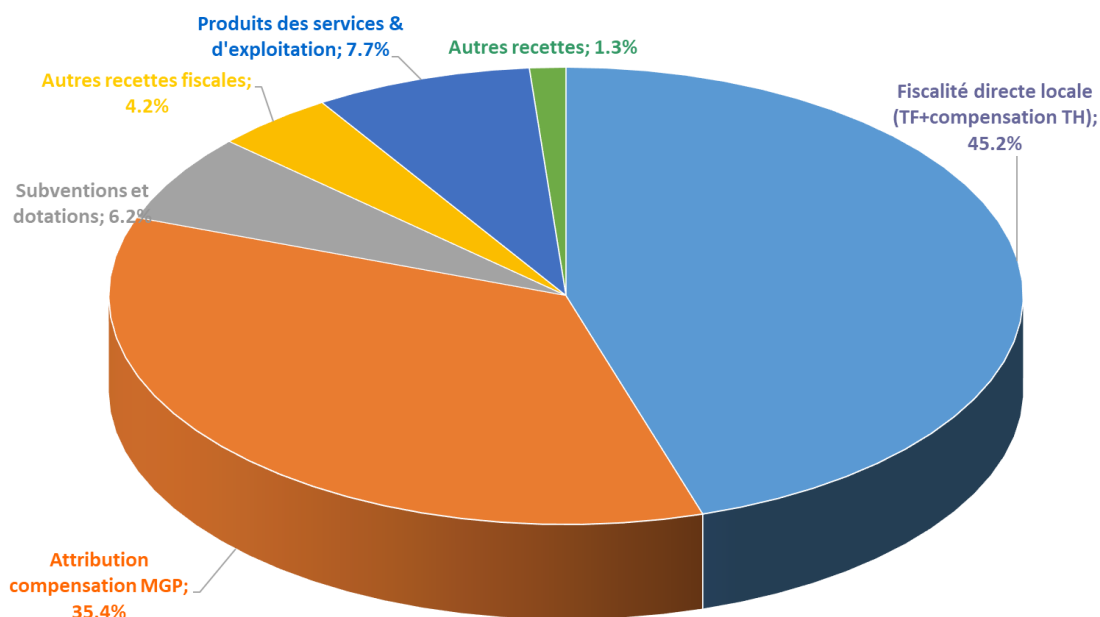
section d'investissement	
total des prévisions 2026	69 514 419.24
dont les opérations d'équipement (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)	36 642 065
dont les opérations financières et d'ordre	17 083 112
dont crédits reportés de 2025	13 608 636
dont résultat reporté de 2025	2 180 607
section de fonctionnement	
total des prévisions 2026	247 233 424.22
TOTAL GLOBAL BP 2025	316 747 843.46

II. La section de fonctionnement

A – Les Recettes

Intitulés	BP2025	Projet BP2026
a) Recettes réelles		
Fiscalité directe locale (TF+compensation TH)	97 285 000.00	98 885 000.00
Attribution compensation M.G.P.	77 444 567.00	77 444 567.00
DGF		
Subventions et dotations	14 202 864.00	13 673 948.00
Autres recettes fiscales	8 030 000.00	9 272 000.00
<i>dont Taxe communale additionnelle aux droits de mutation</i>	6 000 000.00	6 000 000.00
<i>dont Taxe sur la consommation finale d'électricité</i>	1 400 000.00	1 400 000.00
<i>dont Taxe de séjour</i>	450 000.00	750 000.00
<i>dont Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	180 000.00	180 000.00
<i>dont reversement du tiers du DILICO 2025</i>		942 000.00
Produits des services & d'exploitation	16 172 442.00	16 828 426.00
<i>dont redevance DSP Centre Aquatiques</i>	824 000.00	886 000.00
Autres recettes	3 651 954.00	2 806 006.00
<i>dont Autres produits de gestion courantes</i>	3 066 954.00	2 221 006.00
<i>dont Atténuations de charges</i>	0.00	0.00
<i>dont Produits financiers</i>	565 000.00	565 000.00
<i>dont Autres produits exceptionnels</i>	20 000.00	20 000.00
Dotations & provisions	103 000.00	0.00
Sous-total - I	216 889 827.00	218 909 947.00
b) Recettes d'ordre		
Étalement subventions reçues	50 000.00	90 000.00
Reprise provisions budgétaires	0.00	0.00
Sous-total - II	50 000.00	90 000.00
Reprise de résultat N-1 - III	24 038 881.57	28 233 477.22
Total général (I+ II+III)	240 978 708.57	247 233 424.22

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par nature - BP 2026



La fiscalité locale : 98.9M€

Depuis 2017, la revalorisation des valeurs locatives est calculée sur la variation de l'inflation constatée entre novembre de l'année précédente et novembre de l'année en cours. Cette évolution des bases fiscales votée en loi de finances s'élèvera à +0.8% en 2026.

Dans ces conditions, la dynamique fiscale se retrouve sensiblement impactée et revient à des niveaux avant crise sanitaire.

Malgré cette augmentation plus faible des bases fiscales, le budget 2026 est bâti autour d'une stabilité des taux de fiscalité.

Pour rappel, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la Ville perçoit depuis 2021 :

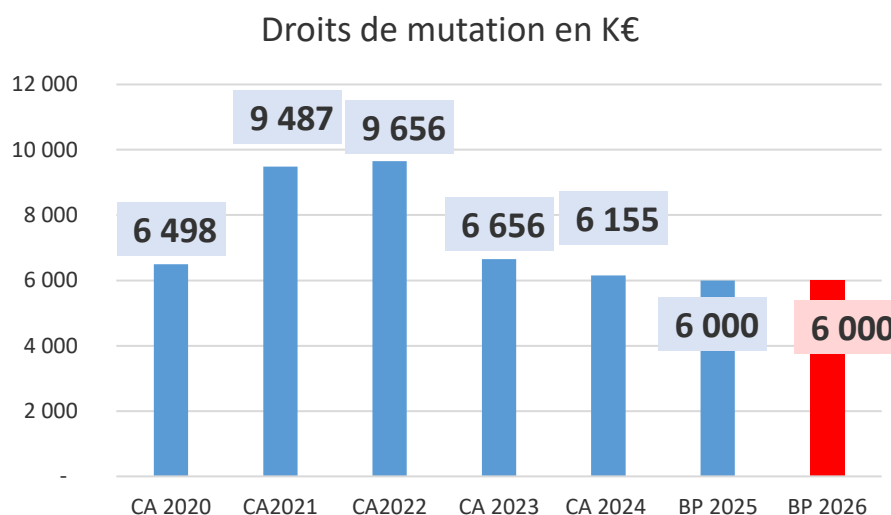
- Le produit de la taxe foncière destiné auparavant au Conseil départemental,
- Une compensation indexée sur l'évolution des bases de taxe foncière perçue. Ce montant est estimé à 36.1M€ pour 2026.

Le produit de la fiscalité augmente de 1.6M€ et atteindra près de 98.9M€ contre 97.2M€ en 2025.

Les droits de mutation : 6.0 M€

Les droits de mutation pour 2026 sont inscrits à hauteur de 6.0M€ soit un niveau :

- Stabilisé par rapport au BP 2025 (6.0M€)
- Cohérent avec les réalisations antérieures



L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (M.G.P) qui s'est engagée à maintenir les ressources des communes : 77,4 M€

Cette attribution de compensation permet à notre commune de récupérer les produits de taxe professionnelle dont elle bénéficiait en 2008, diminués des charges transférées de 2009 à 2015 à la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien (C.A.M.V).

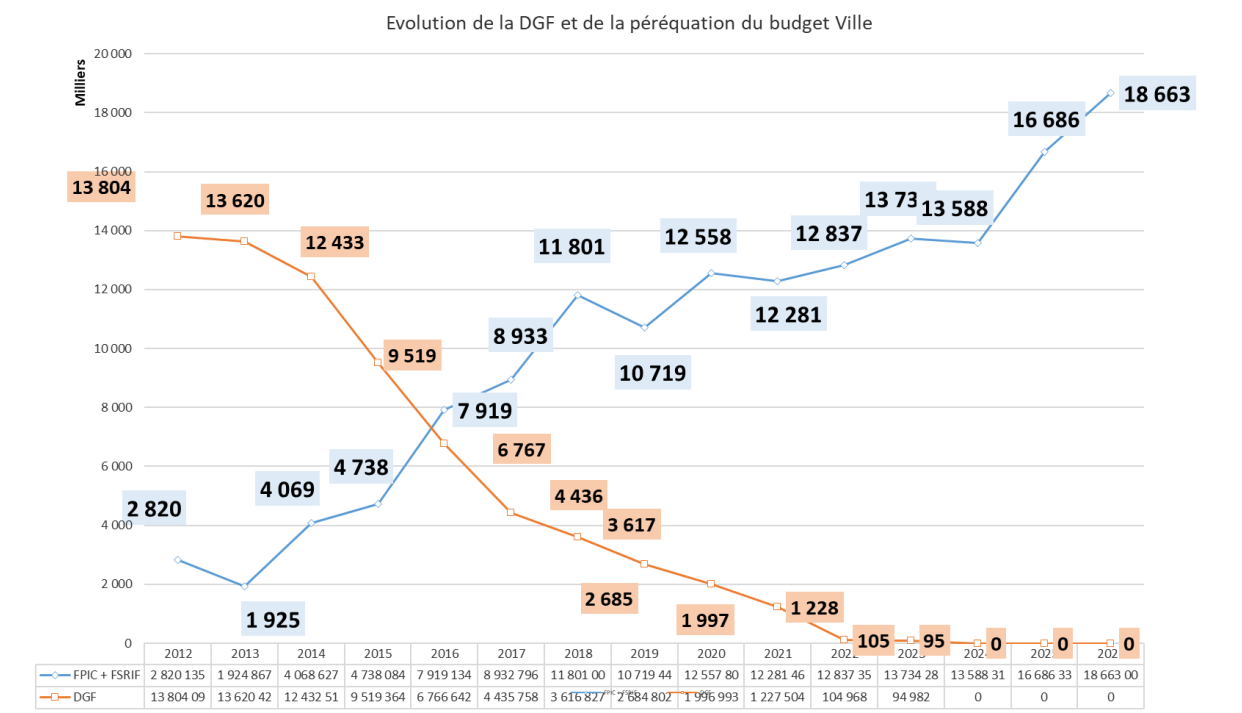
L'attribution de compensation de 77,4 M€ se décompose en deux parties :

- 52,2 M€ correspondent à la fiscalité professionnelle et aux compétences transférées à la C.A.M.V. et reprises par P.O.L.D (Etablissement Public Paris Ouest La Défense).
- 25,2 M€ correspondent à l'ancienne dotation de compensation de la taxe professionnelle et font l'objet d'un reversement à P.O.L.D.

La D.G.F : 0€

Depuis 2024, la Ville de Rueil Malmaison ne perçoit plus aucune DGF (0€). Cette tendance se renouvèlera en 2026.

Depuis 2012, la D.G.F est ainsi passée de 13,8 M€ à 0€ soit l'équivalent de 23 % d'augmentation des taux d'imposition sur la période.



Les autres subventions et dotations : 13.7 M€

Ce chapitre comprend toutes les subventions de fonctionnement de la part des organismes financeurs (Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Métropole du Grand Paris, Etat, Caisses d'allocations familiales...).

Ces subventions sont orientées à la baisse (-528K€ soit -3.7%) par rapport à 2025. Il convient de souligner que ce chapitre intègre :

- Une subvention de la CAF pour la petite enfance, l'éducation et la jeunesse : 6.2M€, soit une diminution de -560K€ (soit -10%) par rapport à 2025 (6.7M€) en lien notamment le changement de modalité de calcul de la Prestation de Service Unique (PSU).
- Le Département des Hauts-de-Seine pour la petite enfance, la culture et le sport : 1,6M€, en lien avec le contrat de développement « Département Ville » portant sur la période 2025/2027.

Sur ce chapitre, sont inscrites également

- La dotation de décentralisation (140 K€),
- Les dotations de recensement (15K€) et d'émission de passeport (85K€),
- Les subventions en provenance d'Ile-de-France Mobilité au titre du Pôle Gare (310K€) et des navettes du territoire (200K€).

Les produits des services et d'exploitation : 16.8 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (crèches, accueils de loisirs) ainsi que certaines redevances des usagers du service public (occupation du domaine public, stationnement...).

Ces produits des services devraient s'élever à environ à 16.8M€ pour 2026. Ce montant s'inscrit en hausse de +4% (soit +655K€) par rapport à 2025 (16.2M€) s'expliquant principalement par :

- 1) L'ajustement des prévisions budgétaires au vu des réalisations : dont notamment
 - a. Les recettes d'occupation du domaine de voirie : +300K€ pour atteindre 1M€
 - b. Les recettes de régie liées aux activités sportives : +29K€ pour atteindre 1.3M€
 - c. Les recettes des activités périscolaires : +10K€ pour atteindre 5M€

- 2) Des ajustements de périmètres :
 - a. L'actualisation des redevances d'occupation liées à la DSP voirie : +258K€ pour atteindre 3.145M€

Les autres recettes

Elles proviennent du poste « autres produits de gestion courante », « produits financiers », « produits exceptionnels », mais également d'un compte de « remboursement sur salaire ».

Les autres recettes de gestion : 2.2M€

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 2.2M€ en 2026 contre 3.0M€ au BP.

Pour rappel ces produits de gestion courante comprennent :

- 1) Les revenus des locations du patrimoine privé de la Ville : estimés à 1,5M€ au budget primitif 2026 soit une diminution de -100K€ et -6.1% par rapport au BP2025 (1.6M€).
- 2) Les redevances liées aux Délégations de services publics (DSP), qu'il s'agisse :
 - a. De la DSP Restauration Scolaire : atteignant 50K€ conformément aux dispositions prévues au contrat,
 - b. De la DSP parcs de stationnement et stationnement sur voirie : 130K€ conformément aux dispositions du contrat,
 - c. De la DSP mobilier urbain : 195K€ (stable par rapport à 2025)
- 3) Les locations de gymnases et stades : pour 123K€ soit +9K€ et +8% par rapport à 2025 (115K€)
- 4) Les locations de salle : dont les produits s'établissent à 170K€ soit un ajustement de +14K€ (soit +9%) afin de tenir compte du niveau de réalisation.

Les produits financiers : 565 k€

Il s'agit d'intérêts perçus sur des actions léguées historiquement à la Ville par des particuliers auxquels s'ajoute également la rémunération des parts sociales de la Caisse d'Épargne acquises en 2019 et des intérêts attendus sur des placements de trésorerie.

Pour rappel, la ville de Rueil-Malmaison a l'obligation de déposer ses fonds sur un compte au Trésor. Le montant disponible au jour le jour sur le compte principal de la ville varie en fonction des encaissements de recettes et des dépenses réalisées. Depuis plusieurs années, le niveau de trésorerie en début d'année de la Ville excède 2 mois de dépenses et diminue en fin d'exercice. Dans ces conditions, un placement de trésorerie générant environ 500K€ est intégré au budget primitif 2026. Il s'agit là d'un niveau identique au BP2025 et cohérent avec les placements réalisés tout au long de l'année 2025 (qui auront rapporté plus de 375K€ en lien avec les taux de placement en vigueur à l'époque).

Le niveau de trésorerie placé ne remet en question la gestion quotidienne de la Ville qui disposera par ailleurs de la possibilité de reprendre ses fonds à tout moment au cours de l'année 2026.

Les recettes d'ordre : l'étalement des subventions reçues pour 90 000 €.

Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.

La reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement N-1 : 28.2M€

Cette recette correspond à l'excédent de fonctionnement constaté en 2025 et non affecté à la mise en réserve en section d'investissement (compte 1068). Ce résultat repris de manière anticipé au BP 2026 s'élève à 28.2M€ conformément aux chiffres arrêtés par le comptable public.

Ces résultats seront repris de manière définitive après l'adoption du compte financier unique 2025. Cette reprise définitive ne viendra cependant pas modifier la prévision budgétaire.

B – Les Dépenses

Intitulés	BP2025	Projet BP2026
<u>a) Dépenses réelles</u>		
011 Charges à caractère général	49 674 350.00	47 753 421.54
012 Charges de personnel	94 169 510.00	94 049 370.00
65 Autres charges de gestion courante	14 450 379.00	15 075 555.00
65 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'EPT P.O.L.D.	33 500 000.00	35 500 000.00
014 Atténuation de produits	18 311 300.50	19 673 000.00
66 Charges financières	5 733 000.00	6 000 000.00
67 Charges except.	70 000.00	80 000.00
68 Dotations aux provisions	57 000.00	7 442 901.00
Sous-total I	215 965 539.50	225 574 247.54
<u>b) Dépenses d'ordre</u>		
Amortissements	6 900 000.00	7 600 000.00
Capitalisation indemnités réaménagement dette		
Autofinancement de la section d'investissement	18 113 169.07	14 059 176.68
Sous-total II	25 013 169.07	21 659 176.68
Total (I+II)	240 978 708.57	247 233 424.22

Les charges à caractère général : 47.7M€

L'exercice 2026 devrait être caractérisé par un nouveau reflux de l'inflation, projeté à +1.3% par la Banque de France.

Cette baisse de l'inflation est notamment programmée sur les postes suivants qui seront en réduction :

- Coût de l'énergie : qui diminueront de 917K€ soit 12% par rapport à 2025 pour atteindre près de 6.8M€ en 2026 (comprenant électricité, chauffage urbain, combustible).

A noter que des baisses de crédits sont prévues sur les postes suivants :

- Les coûts de contrats & prestations de service qui devraient diminuer au global de -169K€ soit -2% en 2026
- Les frais de maintenance & entretiens : -933K€ soit -8%

Ces tendances seront cependant compensées par l'augmentation des frais de

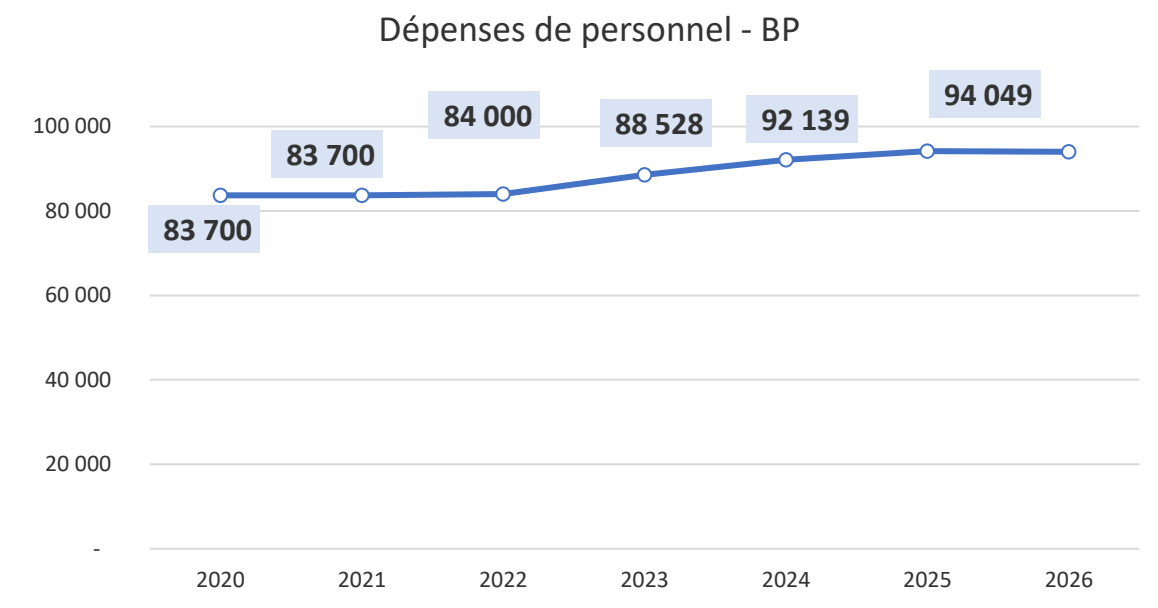
- Autres frais divers : +334K€
- Frais divers externalisés : +158K€
- Frais de nettoyage des locaux : +53K€

Au global, les charges à caractère général devraient atteindre près de 47.7M€ représentant une baisse par rapport au 2025 (-3.9%).

Les charges de personnel: 94M €

La masse salariale 2026 est anticipée à 94M€ soit une stabilité (-0.1%) par rapport au BP 2025 (94.2M€). Cette stabilisation traduit les efforts de gestion menés par la Ville considérant les évolutions contraintes en matière de masse salariale comme :

- L'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimée à 1,4M€ ;
- La hausse des cotisations retraites (CNRACL) imposées par l'Etat : +1.5M€ en 2026 comme en 2025. A noter que cette inflation devrait se poursuivre jusqu'en 2028.



Les autres charges de gestion courante hors reversement à P.O.L.D. : 15.1 M€

Ce chapitre comprend pour sa plus grosse partie les subventions aux associations et à d'autres organismes. Ce poste comprend notamment 3,5 M€ pour les associations et 6,5 M€ pour le CCAS.

D'autres charges figurent également sur ce chapitre budgétaire, telles que la contribution à l'enseignement privé sous contrat (860 K€), les cotisations à des syndicats intercommunaux, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (1,8M€).

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour P.O.L.D. : 35.5 M€

Comme cela a été expliqué précédemment, la Ville perçoit des recettes nouvelles qu'elle doit reverser à P.O.L.D. pour environ 35,6 M€.

Il s'agit de la Dotation de Compensation Part Salaires (25,2 M€), que nous reverse la M.G.P., et de l'ancienne part départementale de taxe d'habitation (10,4 M€). Ces deux recettes étaient auparavant perçues par la C.A.M.V.

Ce montant de 35,6 M€ correspond à un montant « socle ». Dans le cadre du fonctionnement financier de P.O.L.D., les Villes peuvent être amenées à contribuer de manière complémentaire ou moindre afin de financer la péréquation ou des compétences.

Le pacte financier 2026 arrêtera en cours d'année le montant définitif à verser en faveur de P.O.L.D.

La péréquation et les atténuations de produits : 18.6M€

- ***Le F.P.I.C. (6.8M€)***

La contribution de Rueil-Malmaison était de 585 K€ en 2015 et sera portée à 6.8M€ au BP 2026. A noter qu'il s'agit là d'une évolution par rapport au FPIC effectivement acquitté en 2025 (7.5M€) en lien avec l'actualisation des critères financiers retenus par l'Etat dans le calcul de cette péréquation.

- ***le F.S.R.I.F. (8.5M€)***

La Ville est également contributrice au F.S.R.I.F : La contribution 2025 a été notifiée à 7,5M€ soit le niveau le plus élevé enregistré par la Ville depuis la création du fonds. Dans ces conditions, un budget de 8.5M€ est prévu pour 2026. Pour rappel, la contribution à ce fonds était de 2,8 M€ en 2012.

- ***Le DILICO (3.3M€)***

L'article 186 de la LF pour 2025 prévoyait la création d'un « Dispositif de lissage conjoncturel » (dite DILICO) des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales. Ce dispositif qui devait être exceptionnel est finalement reconduit en 2026 pour :

- Un montant de 740M€
- Et calculé sur les mêmes critères de richesse qu'en 2025 et que ceux du FPIC & FSRIF, à savoir
 - L'écart de potentiel financier (75%) : de la commune et le niveau moyen national
 - L'écart de revenu par habitant (25%) : de la commune et le niveau moyen national

Même si le DILICO ne devrait pas concerner les communes en 2026, une provision de 3.3M€ a été intégrée au budget afin d'anticiper tout éventuel changement à venir en loi de finances rectificative 2026 et/ou pour 2027

- **Le reversement de la taxe de séjour (750K€)**

Sur ce chapitre budgétaire, figure également le reversement de la taxe de séjour. Une perception et un reversement de 750 000 € sont inscrits au budget.

La prévision de dépense est sans conséquence sur l'équilibre budgétaire dans la mesure où une recette équivalente est prévue. La taxe collectée est intégralement reversée à l'Office du Tourisme.

En complément, les surtaxes à destination du Département (10%), de la Société du Grand Paris (15%) et de la Région (200% depuis 2024) seront reversées directement par ces institutions sans transiter par les comptes de la Ville et ne nécessitent dès lors pas de prévision budgétaire.

Les charges financières: 6.0 M€

Ce crédit budgétaire se décompose en deux enveloppes :

- Les intérêts de la dette de la Ville estimés à 5,8M€ en 2026.
- Les intérêts de la dette que l'ex C.A.M.V a contracté entre 2011 et 2015 dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie et éclairage public. Ces intérêts sont fixés à 330 K€ en 2025. Le remboursement du capital est inscrit en dépenses d'investissement.
- Les intérêts courus non échus pour un montant de -150K€ correspondant à la différence entre les intérêts 2025 (1.203M€) et les intérêts anticipés pour 2026 (1.053M€)

Les charges exceptionnelles : 80 K€

Ne figure plus sur ce chapitre qu'un compte technique permettant d'annuler les titres de recettes émis sur des exercices antérieurs. 80 000 € sont inscrits sur ce poste.

Les dotations aux provisions : 7.4M€

Ce chapitre intègre différents types de provisions :

- Les provisions pour risques : Ces dépenses sont prévues à hauteur de 368K€ en 2026 contre 57K€ en 2025. Ces provisions anticipent tout risque dès que celui-ci est évalué dans le cadre d'un contentieux ou pré contentieux administratif.
- Une provision comptable en vue de la réalisation de la future école à construire d'ici 2030 : Afin de lisser comptablement et budgétairement la réalisation de ce nouvel équipement structurant pour la Ville, une provision de 7M€ a été effectuée au BP2026. Cette provision permet donc d'anticiper comptablement dès 2026 les dépenses à venir lors des exercices suivants. Cette provision sera reprise en fonction du plan de réalisation et de décaissement financier en lien avec la réalisation de cet équipement.

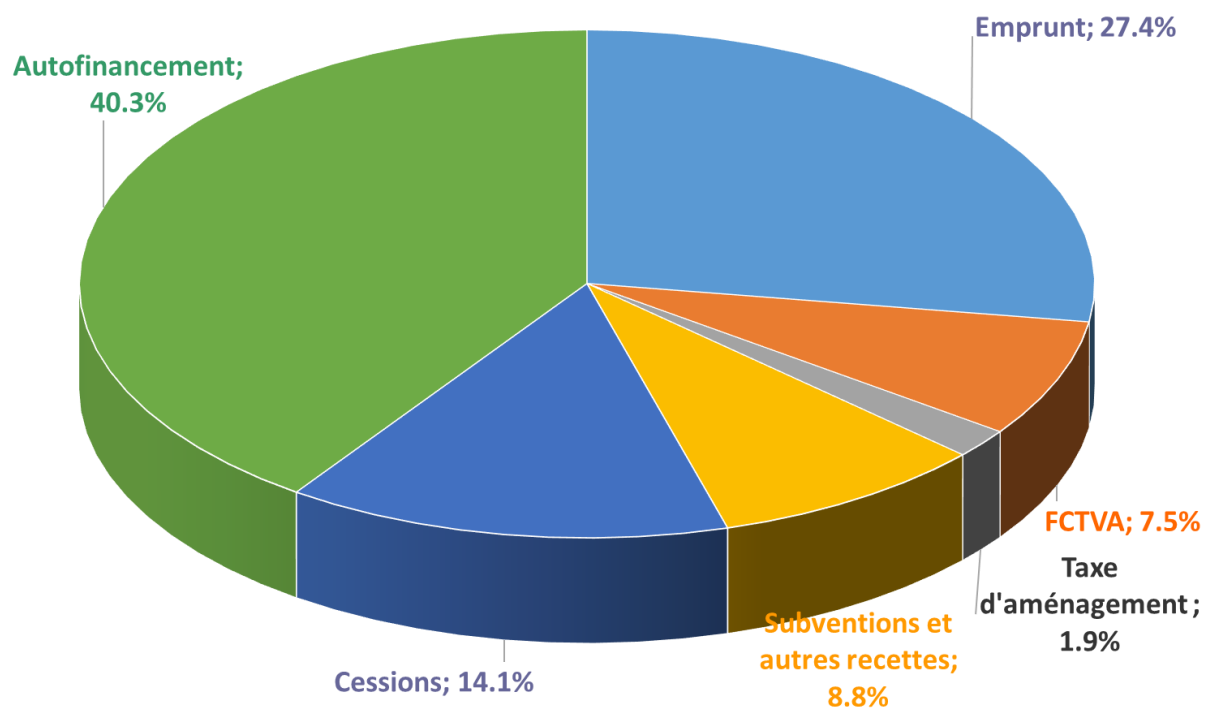
Les dépenses d'ordre : 21.6 M€

Les dépenses d'ordres de la section de fonctionnement correspondent à un financement de la section d'investissement. Il s'agit de la dotation aux amortissements qui s'élève à 7.6 M€ et à un virement vers la section d'investissement pour le financement des dépenses d'équipement pour 14M€.

III. La section d'investissement

A- Les Recettes

Répartition des recettes d'investissement 2026



Les recettes réelles

L'emprunt : 14.7 M€

Pour 2026, l'emprunt est prévu pour 14.7M€ soit une diminution par rapport à 2025 (15.4M€). Il s'agit d'un montant maximum qui sera arbitrée au cours de l'exercice en fonction de l'avancement des travaux.

L'effort remarquable des services en matière d'économie permet de limiter le recours à l'emprunt en 2026. Ce dernier, conjugué au remboursement du capital de la dette inscrit en dépense (16.7M€) se traduit par un désendettement prévisionnel de 2M€ sur l'exercice 2026.

Les subventions (4,7M€) & participations

Le montant correspond à des subventions notifiées pour des opérations déjà finalisées et pour lesquelles les sommes sont à percevoir.

Les principales sont reprises dans le tableau ci-après :

Financeurs	Projets subventionnés	Subvention au BP 2026	
CD92	CDDV 2022-2024	MPGP (Centre Mermoz, GS bons raisins, GS George Sand, GS Louis Pasteur)	1 868 445
CD92	CDDV 2025-2027	Halle Gourmande	758 180
MGP	Fds Energie	MPGP GS Pasteur	113 600
	FIM	Rénovation énergétique GS Monet CRR CMP	90 565
	FIMACS	Halle de l'OTAN - Phase 1 "Gros Œuvre"	300 000
	FIM	Rénovation Piscine des Closeaux 2025	108 000
	FIM 2025	Cour Oasis Buissonnets	77 470
Region IDF		Rénovation Piscine Closeaux (T2025)	102 000
		Désimperméabilisation cours OASIS Buissonnets	80 000
ETAT	FondVert 2024	Rénovation thermique Sand & Pasteur	283 890
Autres	SPL RUEIL AMENAGEMENT	Participations Halle Gourmande	900 000
	POLD 2025 Fonds Vert Driat		33 850
TOTAL	SUBVENTIONS NOTIFIEES INSCRITES AU BP	4 716 000	

A noter que ces subventions intègrent près de 900K€ de participations en provenance de la SPL au titre de la réalisation de la Halle Gourmande.

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 4.0 M€

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2025. Compte tenu du volume réalisé, ce produit est prévu à hauteur de 4.0M€.

La taxe d'aménagement : 1M€

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics. Elle dépend des permis de construire délivrés et correspond à un tarif compris entre 40 €/m² et 80 €/m². Les opérations de construction réalisées au sein de la ZAC ne génèrent pas de taxe d'aménagement, les opérateurs contribuant directement au budget l'opération d'aménagement.

En lien avec les baisses de taux directeurs de la Banque Centrale Européenne en 2024/2025, la prévision de produits de taxe d'aménagement a été revue à la hausse pour atteindre 1M€ en 2026 contre 0.7M€ en 2025.

Les cessions nouvelles: 6.6M€

L'inscription budgétaire pour les cessions est prévue à hauteur de 6.6M€ répartie comme suit :

	Montant BP 2026
Principales cessions	
Bâtiment Place Jean Jaurès	5 000 000
Batiment - rue Albert 1er	1 600 000
Total	6 600 000

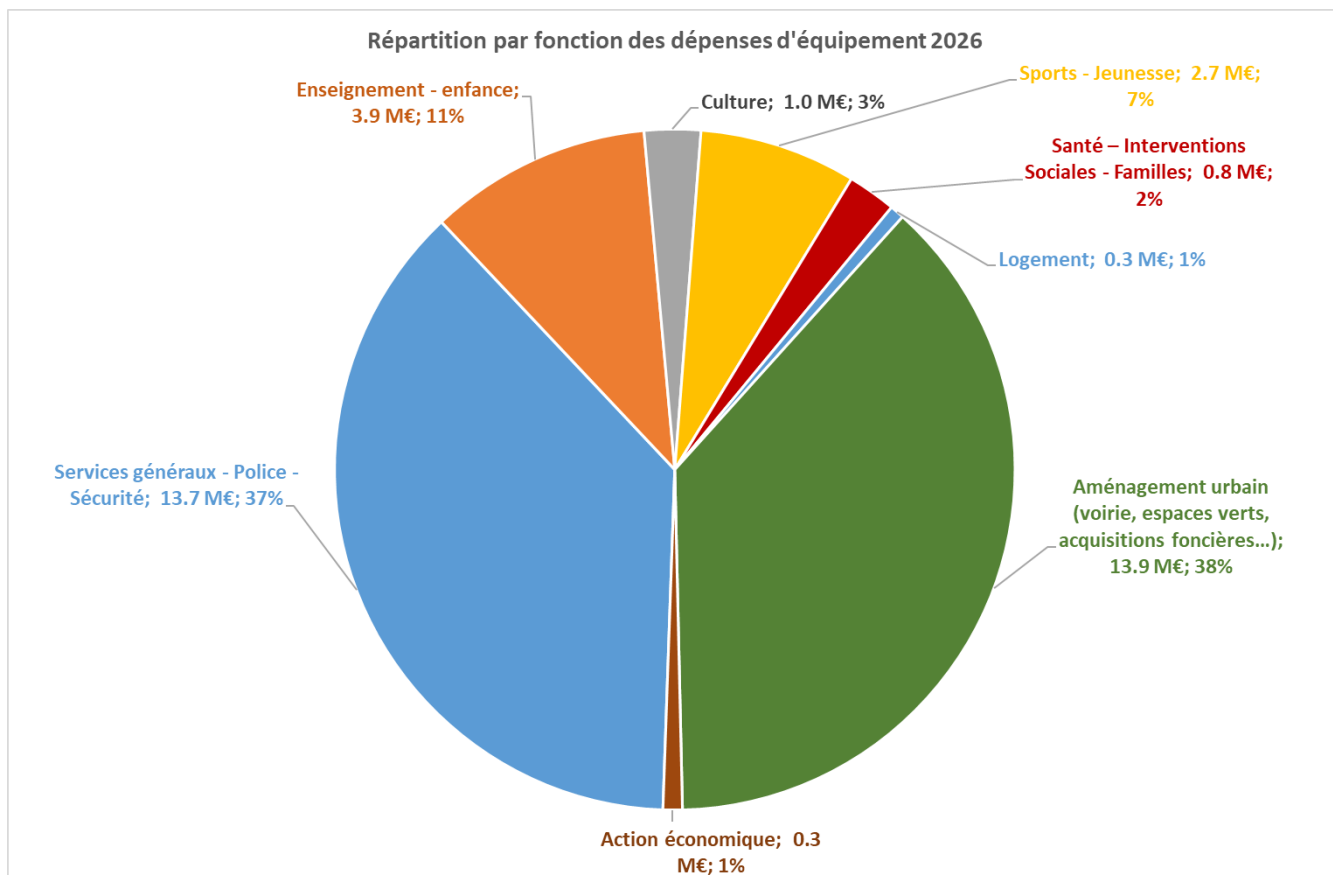
Les cessions sur plusieurs exercices: 1 M€

A ces cessions, s'ajoutent le versement de 1 M€ par la S.P.L. pour la cession des terrains de sports Mimoun réalisée en 2018 et dont le paiement se fait en 13 échéances de 1 M€.

Les recettes d'ordre : 21.6M€

Elles correspondent pour 21.6 M€ aux dépenses d'ordre du fonctionnement évoquées plus haut pour le financement des amortissements (7.6 M€) et du virement d'autofinancement (14 M€)

B – Les Dépenses



a) Les dépenses d'équipement : 36.6M€

Le budget 2026 mettra également l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments, le verdissement de la flotte automobile et l'entretien de la voirie.

Les 36.6 M€ du budget de la Ville consacrés à ces investissements se décomposent ainsi :

- L'entretien et les opérations nouvelles du patrimoine pour 17.8M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie de parking pour 6.8M€
- Les acquisitions foncières pour 5.0M€
- L'environnement, le gros entretien et les créations d'espaces verts pour 2.8M€
- L'acquisition de véhicules, de mobilier et de matériel pour 2,3M€
- Les études, participations et logiciels pour 1.7M€
- Les dépenses diverses pour 190K€.

1. Les travaux d'entretien du patrimoine pour un montant de 17.8 M€

L'entretien du patrimoine bâti de la Ville se voit doter d'une enveloppe de 17.8M€ permettant à la Ville de poursuivre son ambition dans la transition énergétique des bâtiments : amélioration thermique du bâti, remplacement de chaudières et système de régulation...

Cette ambition se vérifie avec 4.8M€ de crédits prévus au titre de la réalisation du Marché Public Global de Performance Énergétique (MPGP). Ces crédits permettront la rénovation énergétique de 2 groupes scolaires (Les Buissonnets et Malmaison) permettant de finaliser le 1^{er} MPGP lancé en 2022.

En parallèle, des crédits seront alloués en matière de

- Remplacement d'installations de chauffage : 800K€
- Amélioration des performances énergétiques : 200K€
- Mise en accessibilité des bâtiments : 450K€
- Modernisation des bâtiments (ascenseurs, alarmes anti intrusions...) : 500K€
- Divers travaux : 415K€
- Gros entretien et renouvellement du patrimoine : 4.3M€

A noter que des opérations spécifiques seront effectuées sur certains bâtiments :

- Travaux sur le pavillon de la Grille Verte : 370K€
- Rénovation thermique de l'ESAT du Château : 300K€
- Aménagements de locaux divers : 400K€
- Avancement sur le schéma directeur immobilier : 80K€
- Divers investissements : 80K€

En parallèle, d'autres projets de rénovations seront lancés :

- Concernant les bâtiments scolaires
 - *Création de classes au groupe Robespierre : 1.2M€*
 - *Etudes pour la création d'une nouvelle école : 650K€*
 - *Climatisation de préaux d'écoles : 155K€*
 - *Requalification de locaux pour création de classes : 150K€*
 - *Installation de tableaux numériques interactifs : 50K€*

- Concernant les bâtiments sportifs :
 - *Rénovation de la Piscine des Closeaux : 700K€*
 - *Réfection de la piste d'athlétisme du Stadium : 180K€*
 - *Rénovation des bâtiments du Parc des Bords de Seine : 140K€*

- Etudes sur la crèche des Petits Pas : 50K€

- Concernant les bâtiments culturels :
 - *Rénovation intérieure du Conservatoire : 300K€*
 - *Rénovation du Petit Théâtre des Grandes Terres : 80K€*
 - *Rénovation du Centre Edmond Rostand : 50K€*
 - *Dépenses diverses : 30K€*

- Déploiement de la fibre optique et vidéo protection : 1.130M€

2. Le gros entretien et les travaux de voirie pour 6.8M€

Le programme de voirie 2026 est consacré à l'entretien des voies existantes et à l'enfouissement de réseaux pour 5.1M€.

Un budget de 1.7M€ est ensuite attribué pour les opérations spécifiques de voiries suivantes:

- Le renouvellement de l'éclairage en LED : 550K€
- La réfection de l'étanchéité de la passerelle A86 : 210K€
- La réfection de trottoirs & voiries rue V. Sardou : 280K€
- Des travaux de canalisation boulevard Richelieu : 120K€
- Modification de la traversée piétonne de l'école des Bons Raisins : 50K€
- Aménagements complémentaires au Carré Buzenval : 250K€.
- Aménagements complémentaires rue Filliette Nicolas Philibert : 120K€
- Renouvellement de totems du Mobipôle : 80K€
- Compléments de signalisation commerciale : 50K€.

3. Les acquisitions foncières pour 5.0 M€

Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 5.0 M€ pour

- des alignements de voirie,
- des préemptions de baux commerciaux,
- des acquisitions de terrains nus
- des acquisitions de terrains & autres

4. L'environnement, le gros entretien et les créations d'espaces verts pour 2.8 M€

Un budget de 2.8M€ est prévu à destination des Espaces Verts afin de permettre l'entretien récurrent des espaces verts comprenant :

- Le renouvellement d'alignement d'arbres sur voirie : 296K€
- Le remplacement ponctuel d'arbres sur voirie : 120K€
- Des travaux d'aménagement de parcs et squares : 210K€
- La mise aux normes d'accessibilité des parcs et squares : 25K€
- Des travaux d'espaces verts sur voirie : 300K€
- La mise aux normes et le renouvellement de matériels sur des aires de jeux : 195K€
- La réalisation d'aire de jeux : 145K€
- Le renouvellement de signalétiques parcs et squares : 20K€
- Des travaux divers de clôture : 80K€
- Des travaux sur les Espaces Liberté Jeunesse : 130K€
- Des travaux d'espaces verts sur équipements publics : 150K€
- Le renouvellement de mobilier urbain sur espaces verts : 30K€
- Le renouvellement d'outillage technique : 10K€

Ces dépenses sont complétées par des crédits à destination

- De la déminéralisation d'une cour d'Ecole : 650K€
- Travaux sur les tennis du Parc des Bords de Seine : 80K€
- Pose de brumisateurs dans les écoles : 60K€
- La requalification de l'Espace Liberté Jeunesse des Godardes : 150K€

En complément, sont prévus des crédits en matière d'écologie urbaine et durable portant sur :

- Des aménagements écologiques : 70K€
- Des travaux sur bâtiments publics suite à des diagnostics de vulnérabilité : 25K€
- Diagnostics de vulnérabilité de biens privés : 20K€

5. L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,3 M€

La ville consacrerait un budget d'environ 300 K€ pour l'acquisition de véhicules électriques et bornes pour le remplacement de la flotte de Crit'air 3 qui ne seront plus autorisés à circuler dans la Zone à Faible Emission (ZFE) de la Métropole du Grand Paris. Un budget complémentaire de 150K€ est également prévu au titre de l'entretien renouvellement du garage municipal, des ateliers et logistiques (achat d'outillages et matériels).

Figurent également des acquisitions d'équipements pour l'infrastructure informatique de la Ville à hauteur de 357K€ relatifs aux acquisitions de matériels informatiques.

Enfin, un budget de 1.4M€ est alloué à l'acquisition de matériels et des projets des services

6. Les études et les participations (subventions) en investissement pour 1,7 M€

Un crédit de 672K€ est consacré aux différentes subventions d'équipement comprenant :

- Le contingent incendie en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ; estimé à 440K€. Il s'agit d'une dépense obligatoire sur laquelle la Ville n'a pas de marge de manœuvre.
- Les subventions versées aux primo accédant dans le cadre des prêts à taux 0% développé par la ville (15K€).
- Les subventions à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) sont prévues pour un montant de 90K€
- Les subventions pour aide à l'acquisition d'alarme : 27.6K€

Le budget attribué aux licences informatiques et aux acquisitions de logiciel est de 917K€. Ces acquisitions visent à renforcer la modernisation des outils informatiques de la Ville notamment en matière de sécurité informatique.

Diverses études en lien avec le déploiement du tramway T1 sont également prévues pour un montant de 151K€.

b) Les autres dépenses réelles : 16,7 M€

Le remboursement du capital de la dette (16,7M€)

Le remboursement du capital de la dette de la Ville atteindrait 15.2 M€ pour 2026.

Le remboursement à P.O.L.D. du capital de la dette générée entre 2011 et 2015 au titre de la compétence voirie et éclairage public s'élève à 1,5 M€.

Ce niveau de remboursement d'emprunt (total de 16.7M€), conjugué à l'effort d'économie des services et au recours limité à l'emprunt d'équilibre inscrit en recette (14.7M€) se traduit par un désendettement de -2M€ sur l'exercice 2026.

Remboursement de taxe d'aménagement

Une prévision de 150K€ de remboursement de taxe d'aménagement est prévue au budget primitif.

Les exercices précédents, des remboursements importants ont nécessité la passation d'échéanciers pluriannuels. Ces échéanciers sont arrivés à leur terme et aucun remboursement supplémentaire n'est prévu à date. L'inscription d'une provision de 150K€ permet cependant d'anticiper les quelques remboursements susceptibles d'intervenir dans l'année.

Les dépenses diverses (93K€)

Elles comprennent notamment les provisions pour remboursement de cautions payées à la Ville, des remboursements de taxe d'aménagement (dès lors qu'un permis de construire a été accordé, la taxe d'urbanisme est perçue, mais si le permis devient caduc, la Ville doit rembourser).

Ces dépenses comprennent également pour 2026 le versement d'une avance remboursable de 85K€ auprès de l'association sportive RAC BASKET PREMIERE. Cette avance est effectuée à titre gratuit (taux 0%) et remboursable sur une durée de 15 ans. Les recettes seront constatées chaque année en recette d'investissement à compter de 2027.

c) Les dépenses d'ordre : 90K€

Ces dépenses correspondent à l'amortissement (reprise) des subventions reçues en recettes d'investissement.

d) Les dépenses d'équipement reportées : 13.6M€

Ces dépenses correspondent aux restes à réaliser (RAR) constatés au 31/12/2025. Il s'agit de l'ensemble des dépenses pour lesquelles un engagement juridique et comptable a été constaté sans pour autant que les dépenses soient effectivement décaissées.

Ces crédits sont reportés sur N+1.

e) Reprise de résultat : 2.1M€

Cette recette correspond à la reprise du résultat d'investissement constaté en 2025 majoré d'un apurement comptable d'un montant de 286K€. Ce résultat repris de manière anticipé au BP 2026 s'élève à 2.1M€ conformément aux chiffres arrêtés par le comptable public.

Ces résultats seront repris de manière définitive après l'adoption du compte financier unique 2025. Cette reprise définitive ne viendra cependant pas modifier la prévision budgétaire.

C – BUDGET VERT

a) Définition & contexte

La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but étant de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques à l'échelle nationale.

Le budget vert n'est pas à confondre avec un bilan carbone ou encore une évaluation du coût du plan climat de la collectivité. Au contraire, le budget vert est un outil d'aide à la décision à la disposition des élus qui permet d'analyser un budget sous le prisme du climat, de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition écologique.

Ce budget vert est devenu obligatoire pour les grandes collectivités dans le cadre de l'analyse des réalisations retracées au compte financier unique.

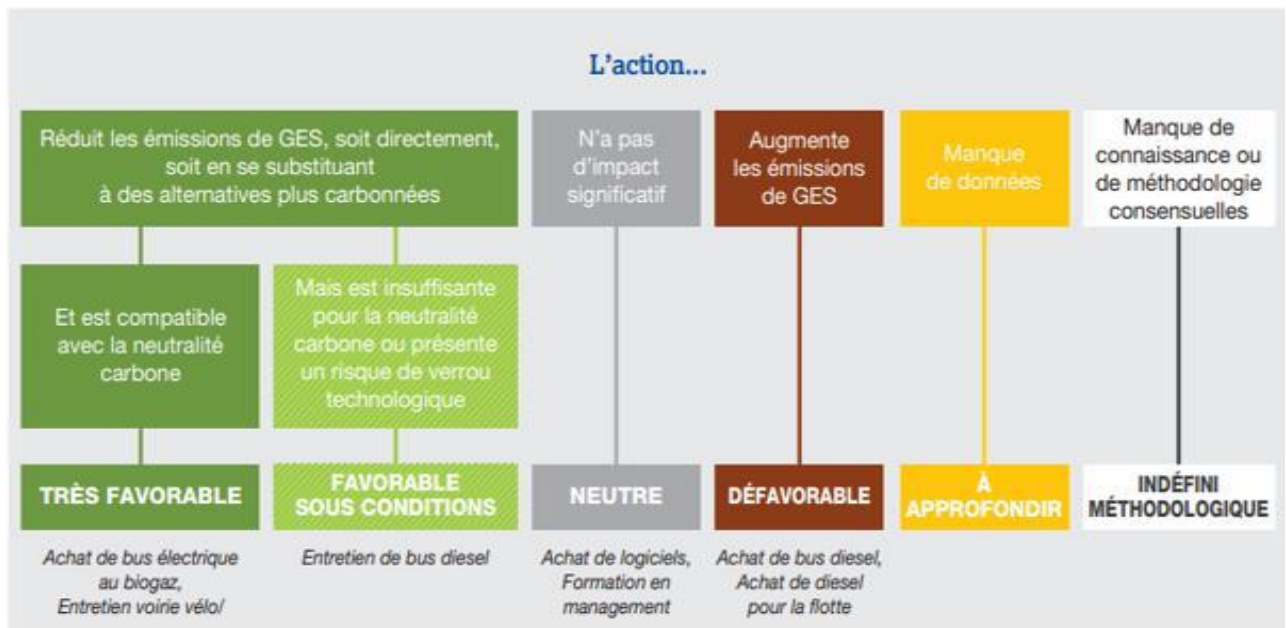
En intégrant dès son budget primitif une notion de budget vert, la Ville de Rueil Malmaison devance donc l'application de cette analyse.

b) Méthodologie utilisée

La production du budget vert a été réalisée selon la méthodologie « atténuation de nos impacts sur les gaz à effet de serre » développée par I4CE, l'Institut de l'Economie pour le Climat.

La méthodologie d'évaluation environnementale du budget d'investissement dans son volet « atténuation » consiste à analyser ligne par ligne les dépenses qui sont considérées comme « Très favorable, favorables sous condition, neutres, défavorables ou à approfondir » au regard de leur impact dans la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation du stockage de carbone.

Classification des dépenses proposée selon la méthodologie I4CE :



A compter de 2025, deux axes sont qualifiés dans le cadre du budget vert :

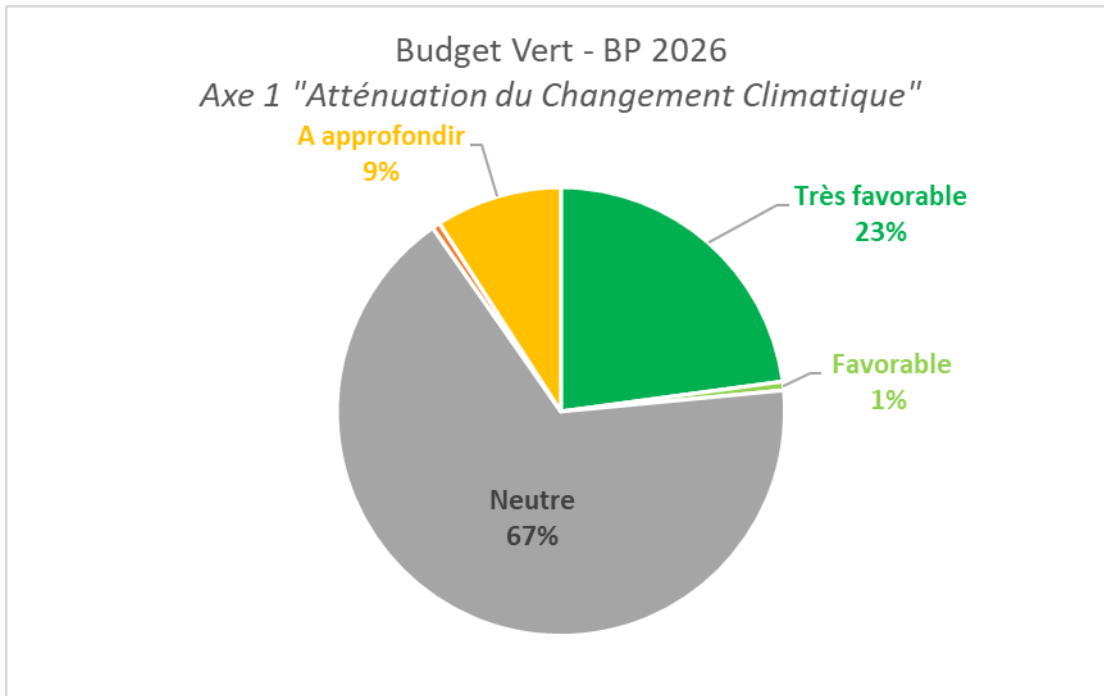
- Axe 1 « Atténuation du Changement Climatique »
- Axe 6 « Biodiversité »

Les axes suivants seront analysés à compter de 2027 :

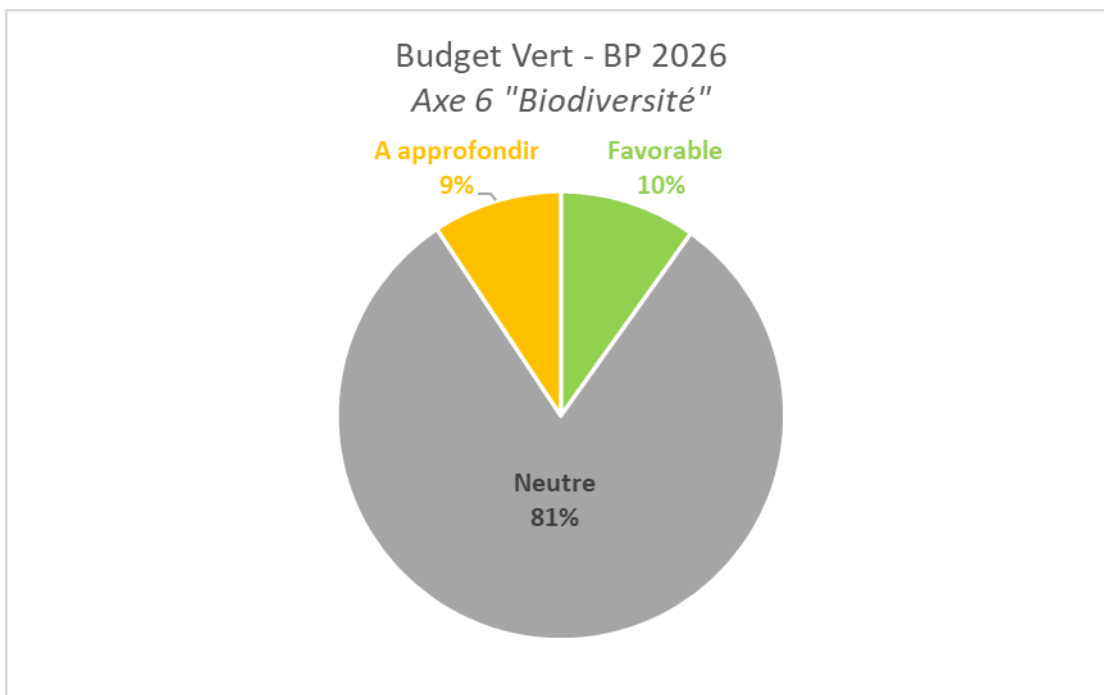
- Axe 2 « Adaptation au changement climatique & prévention des risques naturels »
- Axe 3 « Gestion des ressources en eau »
- Axe 4 « Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques »
- Axe 5 « Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols »

c) Les résultats

Pour l'Axe 1 « Atténuation du Changement Climatique »



Pour l'Axe 6 « Biodiversité »



1) Les dépenses très favorables

Les dépenses très favorables sont celles ayant un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui et demain.

On y retrouve

- Concernant l'Axe 1 « Atténuation du changement climatique » :
 - Les travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments :
 - *L'avancée du Marché Public Global de Performance Energétique*
 - *Le remplacement et installation de chauffages et climatisation*
 - *Les actions d'amélioration de performance énergétique*
 - *L'installation de panneaux photovoltaïques*
 - *La rénovation énergétique de l'ESAT du Château*
 - Les acquisitions de véhicules électriques
 - Les travaux d'aménagement et subventions en matière de mobilité douce
 - Les subventions d'acquisition de vélos à assistance électrique
 - Les renouvellements d'arbres
 - Les travaux de déminéralisation des cours d'école

2) Les dépenses favorables sous conditions

Les dépenses favorables sous condition sont celles qui permettent une réduction des émissions de gaz à effet de serre mais avec un effort qui est considéré comme insuffisant pour la neutralité carbone.

On y retrouve notamment

- Concernant l'Axe 1 « Atténuation du changement climatique » :
 - Les contrôles d'accès par bornes
 - Certains travaux d'aménagement de voirie
 - Mise aux normes & accessibilités de voirie
 - Modification de la traversée piétons de l'Ecole des Bons Raisins
 - Renouvellement des totems du Mobipole
- Concernant l'Axe 6 « Biodiversité » :
 - Divers travaux d'aménagement de voiries
 - Certains travaux d'éclairage de stades
 - Renouvellement d'éclairage par des LED
 - Les remplacements d'arbres
 - Des travaux d'espaces verts sur équipements publics
 - La déminéralisation de cours d'école
 - Des aménagements écologiques

3) Les dépenses neutres

La catégorie neutre concerne les dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone.

Ainsi, des dépenses qui n'ont aucun impact sur les émissions de gaz à effet de serre seront alors considérées comme neutres, mais aussi certaines dépenses qui sont au premier abord non favorable mais in fine avec un impact positif significatif.

On y retrouve :

- Concernant l'Axe 1 « Atténuation du changement climatique » :
 - Les dépenses de gros entretien renouvellement du patrimoine
 - Les acquisitions foncières
 - Les subventions et participations

4) Les dépenses défavorables

Les dépenses qui sont considérées comme incompatibles avec la neutralité carbone, qui induisent des émissions de gaz à effet de serre sont classées dans la rubrique défavorable.

On y retrouve :

- Concernant l'Axe 1 « Atténuation du changement climatique » :
 - La climatisation et pose de brumisateurs dans des cours d'école

5) Les dépenses à approfondir

Les dépenses dans cette catégorie sont celles pour lesquelles les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour pouvoir les classer dans une rubrique précise.

Il s'agit des opérations relatives

- Concernant l'Axe 1 « Atténuation du changement climatique » mais aussi concernant l'Axe 6 « Biodiversité » :
 - Les acquisitions de mobiliers et investissement des services de la Ville
 - Les dépenses informatiques
 - La réalisation d'études programmatiques

BUDGETS ANNEXES

Les propositions 2026 des budgets annexes soumis au Conseil Municipal sont présentées en même temps que celles du budget principal.

Budget annexe de la chambre funéraire

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service.

La proposition de budget 2026 s'affiche à 115 163.92 € entièrement financée par les produits du service (45 000€) et la reprise du résultat de fonctionnement 2024 (70 163.92€).

Budget annexe du restaurant communal

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce au versement d'une subvention du budget communal d'un montant de 170 000 € en stabilité par rapport à 2025.

La proposition de budget 2026 s'affiche à 220 008.50 €, dont près de 15K€ de recettes d'exploitation.

Ce budget annexe ne fait état d'aucune dette.

LEXIQUE

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

F.S.R.I.F. : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

F.P.I.C. : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

P.O.L.D. : Paris Ouest La Défense

M.G.P. : Métropole du Grand Paris

S.P.L. : Société Publique Locale (qui gère notamment l'aménagement de l'éco-quartier l'aménagement)

SPL RUEIL SPECTACLES : Société Publique Locale Rueil Spectacles

F.C.C.T. : Fonds de Compensation des Charges territoriales (contribution financière de la Ville à P.O.L.D.)

F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

F.P.S. : Forfait Post Stationnement (ex. contravention de stationnement)

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité (augmentation automatique de la masse salariale avec l'ancienneté des agents)

P.P.C.R. : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (réforme des grilles indiciaires des agents conduisant à une meilleure rémunération)

E.T.P. : Equivalent Temps Plein (permet de consolider les effectifs en tenant compte des agents à temps non complet).

A.P.C.P. : Autorisation de Programme Crédits de Paiement (technique comptable permettant de financer des projets d'investissement pluriannuels)